



Lettre d'entente (LE)
entre la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM-429)

AUGMENTATION SALARIALE – SALAIRE 2011
(SHDM/SFMM – LE-2011-04)

Considérant l'article 6.1.2 g) de la convention collective;

Considérant le fait que la Ville de Montréal n'a pas encore statué quant à l'augmentation du taux de traitement qui sera accordé à ses employés cols blancs au 1^{er} janvier 2011;

Considérant qu'en conséquence, les taux et échelles en vigueur au 31 décembre 2010 à la SHDM ne peuvent être augmentés;

Considérant que les parties désirent, malgré ce qui précède, que les salaires en vigueur au 31 décembre 2010 soient temporairement indexés.

Les parties conviennent de ce qui suit :

1. Octroyer rétroactivement au 1^{er} janvier 2011, à titre d'avance, pour les personnes salariées titulaires d'un poste et qui étaient à l'emploi de la SHDM au 31 décembre 2010, un montant équivalent à deux pour cent (2 %) calculé sur leur salaire en vigueur au 31 décembre 2010.

Cette avance sera maintenue tant que la Ville de Montréal n'aura pas statué sur l'augmentation du taux de traitement à être accordé à ses employés cols blancs pour l'année 2011 et que la SHDM n'aura pas, en conséquence de l'application de l'article 6.1.2 g), augmenté ses taux et échelles salariales d'un taux équivalent à celui accordé à titre d'avance.

Advenant que l'augmentation du taux de traitement octroyée par la Ville de Montréal à ses employés cols blancs au 1^{er} janvier 2011 soit inférieure au taux consenti à titre d'avance par la SHDM à ses employés cols blancs, la différence entre les taux de traitement devra être récupérée à même l'augmentation salariale pour l'année 2012 qui sera négociée ultérieurement.

2. Au plus tard le 15 septembre 2011, la SHDM entend procéder au versement des avances consenties.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à Montréal, ce 14^e jour du mois de juillet 2011.

Pour la Société d'habitation et
de développement de Montréal (SHDM)

Pour le Syndicat des fonctionnaires
municipaux de Montréal (SFMM-429)

